

Le 4 novembre une réunion d'information sur les problèmes d'insécurité se déroulait à la salle des fêtes de la commune deChailley. Placée sous l'égide de la Gendarmerie Nationale cette opération intitulée « tranquillité seniors » a permis d'alerter et conseiller les participants sur cinq thèmes :

- 1- Les cambriolages
- 2- Les vols divers
- 3- Les escroqueries et abus de confiance
- 4- Les retraits d'argent
- 5- Les dangers d'internet.

## 1- **LES CAMBRIOLAGES** :

### 1-1 - Statistiques :

80 % des cambriolages ont lieu durant la journée et plus de la moitié se commettent entre 14 et 17 heures.

Durant les mois d'octobre – novembre – décembre – février – juillet et août les cambrioleurs sont particulièrement actifs. Pour les mois d'hiver il s'agit principalement d'une conjoncture favorable en raison de la durée réduite du jour, les mois d'été étant profitables par l'absence souvent prolongée des propriétaires en vacances.

Les « seniors » sont ciblés par leur mode de vie. Souvent absents de leur domicile à heures régulières (courses, marché, visites...), ils se repèrent aisément.

Dans 75 % des cas, les effractions sont constatées sur les portes et fenêtres des habitations.

Si au bout de 5 minutes un cambrioleur n'a pas réussi à s'introduire dans le domicile de sa victime il quitte les lieux.

### 1-2 – Bonnes pratiques :

Renforcer les serrures par l'installation de cylindres sécurisés (pastille anti perçage, protection anti-arrachage)

Choisir des systèmes de fermeture respectant la norme A2P. (fermeture 3points)

Pose de cornières anti pinces sur les portes (coté serrure et coté gonds)

Renforcer les carreaux des fenêtres (double vitrage)

Installer des volets ou des grilles de défense sur toutes les issues (obligatoire pour les assurances).

Renforcer les volets par des barres de sécurité

S'équiper d'un système d'alarme

Simuler une présence dans l'habitation à l'aide de programmeurs électriques

Installer un œilleton, un entrebâilleur de porte ou une chaîne de sécurité.

Ne pas laisser trainer son matériel de bricolage ou de jardinage qui peut utilement servir au cambrioleur.

En cas d'absence prolongée faire relever son courrier pour éviter que la boîte ne déborde.

Ne pas mentionner « veuve Dupont » sur sa boîte aux lettres.

Ne pas donner d'indication sur son absence au travers des répondeurs ou des réseaux sociaux.

**SIGNALER VOTRE ABSENCE A VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE.** Des patrouilles seront effectuées pour vérifier votre domicile

**NE PAS CACHER VOS CLES SOUS LE PAILLASSON OU DANS UN POT DE FLEURS.** Un cambrioleur vérifiera toujours s'il trouve une clé avant de commettre une effraction.

Inventorier vos biens (relever les références de vos appareils, photographier les meubles, conserver vos factures).

Ne conservez pas de somme d'argent importante au domicile

Eviter de cacher vos valeurs (argent, bijoux) dans les tiroirs, les placards ou sous le matelas.

Investissez dans un petit coffre-fort que vous scellerez dans un mur au grenier en le camouflant avec des objets sans valeur.

### 1-3 – Que faire en cas de cambriolage :

NE TOUCHEZ A RIEN -

Faites un état visuel des dégâts et prévenez la gendarmerie en appelant le 17 ou le 112 – Après les constatations et les prélèvements des enquêteurs vous aurez tout le temps de remettre de l'ordre dans vos affaires.

DEPOSEZ PLAINTÉ et prévenez votre assurance.

EN PRESENCE D'UN CAMBRIOLEUR EVITEZ L'AFFRONTÉMENT PHYSIQUE. CHERCHER PLUTÔT A RECUEILLIR LE MAXIMUM DE RENSEIGNEMENTS SUR L'INDIVIDU ; (taille, cheveux, habits, gants, démarche, accent etc.)

### **PRESERVEZ VOTRE SANTE**

### 2 – LES VOLS DIVERS :

Les pickpockets : ils agissent principalement dans les endroits à forte densité de population (foires, galeries marchandes, transports en commun, manifestations publiques...). Méfiez-vous si vous êtes abordés et distraits pour des motifs futiles ou incohérents. Gardez toujours un visuel sur les sacs que vous portez et tirez les fermetures éclair.

Vols par ruse : La technique consiste à vous distraire pendant qu'un complice dérobe vos biens dans votre voiture. Soyez vigilants si vous êtes abordés sur un parking au motif qu'on vous a dégradé votre voiture. Garder toujours un œil sur les objets laissés dans le véhicule.

Vol de téléphone portable : Evitez de téléphoner en marchant. Notez le code IMEI de votre appareil ; il se trouve sur l'emballage et sur la facture. Sinon vous pouvez l'obtenir en composant : **\*#06# sur le clavier**. Ce code à 15 ou 17 chiffres permettra de rendre le téléphone inutilisable très rapidement.

Le vol à la roulotte : C'est le vol des objets laissés dans votre véhicule. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles dans le véhicule.

- Evitez de laisser des supports GPS (ne pas mettre son adresse dans le GPS). Ne cachez pas vos sacs dans le coffre du véhicule lorsque vous vous rendez sur des manifestations publiques.

Le vol à la portière : Souvent pratiqué en équipe, il s'agit de vous dérober vos biens pendant que vous êtes dans le flot de circulation.

- Ne laissez pas de sac ou objet de valeur en évidence dans le véhicule – Verrouiller les portières quand vous circulez.

Home jacking : Le voleur fracture votre porte d'entrée et dérobe les clés entreposées à proximité de l'accès de votre domicile.

- Ne laissez pas le contenu de vos poches dans un réceptacle à proximité de la porte d'entrée.

Vol à l'arraché : La technique consiste à arracher le sac à main pendant que la victime marche sur un trottoir. Les auteurs au nombre de deux, utilisent principalement des scooters ou des motos.

- Marchez le plus loin possible de la route. Porter votre sac coté intérieur du trottoir et éviter de la porte en bandoulière autour du cou. Restez méfiant à l'approche d'un deux roues qui ralentit.

**N'ESSAYEZ PAS DE RETENIR VOTRE SAC**, vous pourriez subir des dommages corporels en étant traîné sur la route.

### 3 – LES RETRAITS D'ARGENT :

Malgré les mesures de sûreté mises en place sur les automates bancaires, il importe d'être très vigilants lorsqu'on se sert de sa carte pour faire des achats ou des retraits d'argent.

#### 3-1 - Principaux dispositifs frauduleux

Le collet marseillais : Dispositif placé dans un distributeur de billet ou autre terminal de paiement par carte (pompe essence), destiné à subtiliser à son propriétaire et l'utiliser après avoir discrètement obtenu le code secret.

- Votre carte ne sera pas « avalée » par le distributeur et elle ne fonctionnera pas. Une personne s'approchera de vous pour vous aide mais en réalité, avec l'aide d'un complice, elle vous déléstera de votre carte bancaire après avoir recueilli votre code secret.

Le skimming : Opération qui consiste à « copier » les informations d'une carte bancaire pour fabriquer de fausses cartes et débiter les comptes des clients piégés.

- un dispositif de lecture placé dans le distributeur permettra à l'escroc de recueillir les informations de votre carte. Cette manipulation n'est pas détectable sur l'instant. Seule la consultation de votre relevé bancaire permettra de détecter l'arnaque.

### 3-2 – Comment se protéger :

Préserver votre code : mémorisez-le, ne l'écrivez nulle part

Lors des transactions saisissez le code à l'abri des regards indiscrets (protégez la saisie en masquant le clavier)

Ne vous laissez pas distraire lors de la saisie du code

Ne quittez jamais votre carte des yeux lors de paiement auprès d'un commerçant

Vérifiez régulièrement vos relevés de compte et signalez rapidement les anomalies à la banque pour faire bloquer votre carte.

Conserver toujours les numéros de téléphone de votre banque et du centre de blocage des cartes, surtout lors des voyages à l'étranger

Si possible faites-vous accompagner pour vos retraits aux distributeurs

Évitez la routine en retirant toujours aux mêmes jours et au même distributeur.

## 4 – **ESCROQUERIE ET ABUS DE CONFIANCE** :

### 4-1 – Définitions :

#### ESCROQUERIE :

L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un **faux nom** ou d'une **fausse qualité** de tromper une personne et de la déterminer à remettre des fonds, des valeurs, ou un bien quelconque.

#### ABUS DE CONFIANCE :

Abus frauduleux de **l'état d'ignorance** ou de la **situation de faiblesse** (mineur, personne particulièrement vulnérable âge – maladie – infirmité – handicap...) pour obliger cette personne à un acte gravement préjudiciable.

### 4-2 – Conseils utiles :

Identifiez toujours vos visiteurs (entrebâilleur)

Prenez garde aux fausses qualités. Demandez toujours une carte professionnelle

Évitez de faire entrer les inconnus

Au moindre doute, téléphoner à la Gendarmerie (17) ou à la mairie

N'appellez pas au numéro que l'inconnu vous donne

N'indiquez jamais où se trouve l'argent

### 4-3 – Vente à domicile :

Ce type de vente est soumis à une réglementation particulière QUI OBLIGE LES VENDEURS OU LES PRESTATAIRES DE SERVICE À ÉTABLIR UN CONTRAT.

**Contrat** rédigé en plusieurs exemplaires comportant :

le nom du démarcheur

nom et adresse du fournisseur

l'adresse de conclusion du contrat

les caractéristiques du bien ou service proposé

les conditions d'exécution du contrat (ex : délai de livraison, faculté de renonciation, prix global)

le contrat doit être remis au client au moment de l'engagement

Le client doit dater et signer tous les exemplaires

Bordereau de rétractation

**Le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrables, à compter du jour qui suit la signature du contrat.**

**Pendant cette période, le vendeur ne peut percevoir aucune somme d'argent, et n'effectuer aucune prestation.**

4-4 – Démarchage téléphonique :

Un site « BLOCTEL.GOUV.FR » permet aux usagers de signaler qu'ils refusent le démarchage téléphonique.

Ne donnez jamais suite à des appels qui vous invitent à rappeler votre correspondant. Sous des apparences de numéros ordinaires, vous appelez en réalité des numéros surtaxés.

5 – **LES DANGERS D'INTERNET** :

- Pour accéder en sécurité sur Internet votre ordinateur doit être protégé par un anti-virus et une barrière de protection (firewall).

5-1 - La cybercriminalité

Les atteintes aux biens :

Fraude à la carte bleue sur Internet sans le consentement de son titulaire.

Vente par petites annonces ou aux enchères d'objets volés ou contrefaits.

Encaissement d'un paiement sans livraison de la marchandise

Escroqueries en tout genre

Piratage d'ordinateur

Les atteintes à la personne :

Diffusions d'images à caractère pornographique.

Diffusions d'images pédophiles

Injures à caractère racial

Atteintes à la vie privée

Pour les atteintes à la personne prenez une photographie de votre écran d'ordinateur et rendez-vous à la brigade gendarmerie pour signaler les faits.

5-2 – infractions fréquentes :

Le Phishing

L'émetteur se fait passer pour votre banque ou un autre organisme et au travers d'un message alarmiste, vous demande vos coordonnées bancaires.

Ne répondez jamais à un message vous demandant de transmettre vos coordonnées bancaires.

(Votre banque ou toute autre institution de confiance ne vous demandera jamais vos coordonnées bancaires par courriel)

En cas de doute, appelez immédiatement l'organisme concerné.

Escroquerie dite à la Nigériane

Une histoire d'héritage ou autre...généralement une personne prétendue fortunée....

Demande l'avance de frais ou la communication de coordonnées bancaires

DANS TOUS LES CAS N'ENVOIEZ JAMAIS D'ARGENT PAR INTERNET AVANT DE VOUS ÊTRE ASSURÉ DE L'IDENTITE DU DEMANDEUR.

Les victimes d'escroqueries sur internet peuvent signaler leur mésaventure sur « **www.internet-signalement.gouv.fr** » ou par téléphone au « **0811 02 02 17** » (prix d'un appel local.)